

SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS INFECTIOLOGUES

SNMinf



Dr Hugues AUMAÎTRE
Président

Le Syndicat National des Médecins Infectiologues a été créé en 2009 pour représenter et défendre la discipline de l'infectiologie clinique.

Fort de son taux d'adhésion (jusqu'à 30 % des 700 spécialistes), le SNMinf rejoint dès sa création l'INPH et participe à ses différents travaux ainsi qu'il le représente dans différentes commissions dont le CNG (conseil de discipline, section médecine).

Depuis sa création, le SNMinf a :

- ☑ Fortement contribué à l'émergence du DES de spécialités créé en 2017.
- ☑ Été associé à la rédaction du document métier – spécialité ainsi qu'à la maquette de formation des internes.
- ☑ Participé activement aux commissions de qualification ordinaire d'infectiologue parmi les praticiens exerçant jusque-là avec un DESC.
- ☑ Organisé de nombreux états généraux, en particulier sur les activités d'infectiologie transversale et contribué à leur développement.
- ☑ Travaillé à la reconnaissance et l'identification de l'activité d'infectiologue libéral qui est en plein essor et nécessite des ajustements professionnels (valorisation des consultations et des actes pratiqués).

Le syndicat est impliqué dans la vie de la société savante de la discipline (SPILF), et partie prenante du CNP Infectiologie et particulièrement de son organisme de formation continue Infectio DPC.

Syndicat d'une discipline initialement quasi-exclusivement hospitalière, le SNMinf a concentré ses actions dans l'essor des activités d'infectiologie transversale et le développement des différentes missions de santé publique (Centres de dépistage (CeGIDD), activités de vaccination, lutte contre l'antibio-résistance).

Le SNMinf accompagne le développement important de l'exercice libéral de la spécialité depuis la création du DES en 2017, facilitant la création d'un collectif dynamique. L'adhésion à l'intersyndicale Avenir Spé Le Bloc a permis de mettre en exergue les problématiques spéci-

fiques des infectiologues libéraux (accès aux antibiotiques hospitaliers, remboursement des examens complémentaires...) ainsi que la participation aux négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie.

LE SNMInf communique régulièrement sur ses actions au cours des colloques organisés par l'INPH, lors du congrès annuel des infectiologues (JNI) et à l'occasion d'États généraux organisés tous les 2 ans.

Les principaux objectifs poursuivis par le Syndicat National des Médecins Infectiologues sont :

- ☒ Le développement d'un exercice de l'infectiologie adapté aux besoins de la population et aux conditions d'exercice des praticiens.
- ☒ La reconnaissance des compétences spécifiques de la spécialité d'infectiologie.
- ☒ La reconnaissance de la dimension transversale de l'infectiologie notamment dans ses



actions de santé publique (CeGIDD, vaccination, lutte contre l'antibio-résistance, crise sanitaire, pandémie, etc.).

- ☒ La couverture territoriale en tenant compte en particulier des problèmes des déserts médicaux.
- ☒ La valorisation économique de l'activité clinique (consultation longue ou complexe, etc.) et le développement des pratiques de téléconsultation et de télé-expertise.

- ☒ La mise en place et le soutien des équipes d'infectiologie sur tout le territoire (établissements publics, privés et en libéral).
- ☒ La défense des statuts et des conditions d'exercice des praticiens hospitaliers au sein de l'INPH.



LE CA DU SNMINF

Hugues AUMAÎTRE
Président

Florence SUY
Vice-présidente

François BENEZIT
Secrétaire général

P. ABGUEGUEN
Trésorier

Yohann CONAN

François DEMAEGHT

Felix DJOSSOU

Capucine MARTINS

Maja OGIELSKA

Dominique SALMON

Benjamin WYPLOSZ

Information et contact

<https://www.infectiologie.com/fr/syndicat.html>

